



## BREVET FEDERAL 2<sup>ème</sup> DEGRE ERFAN-CIF 2011-2012

Les titulaires du BF2 peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics. **Ils ont vocation à encadrer des personnes en vue d'une initiation aux disciplines sportives du « Pass'sports de l'eau ».**

L'objectif de la formation est de faire acquérir les connaissances, s'inscrire dans une logique de travail collectif pour :

Concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires,

Conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition du « Pass'sports de l'eau »,

Participer au fonctionnement du club,

Assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

La formation est organisée au regard de **7 Unités Capitalisables (UC)** et de modules permettant au stagiaire d'être capable (EC)

Participer au fonctionnement du club : UC1

Préparer une séance : UC2

Encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'acquisition du « Pass'sports de l'eau » : UC3

Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités : UC4

Conduire une action éducative : UC5

Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités : UC6

Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition : UC7

**L'alternance** entre la formation en centre et son action en club encadrée par un tuteur doit permettre une véritable intégration dans l'équipe pédagogique.

### **Pré requis à l'entrée en formation**

Pour entrer en formation BF1, le stagiaire doit

Avoir 16 ans minimum (avec autorisation parentale)

Etre licencié à la FFN

Etre titulaire du PSC1 ou son équivalent

Etre titulaire du diplôme du « sauv'nage »

Etre titulaire du diplôme du « pass'sports de l'eau »

Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m\*

Etre titulaire du BF1



## Positionnement

Le candidat bénéficie d'un positionnement permettant avant l'entrée en formation en référence d'une part au livret référentiel du BF2 et à ses acquis d'analyser sa situation. Cet entretien permet d'établir d'éventuels allègements de formation ou de compléments de formation.

## Pré requis à la mise en situation pédagogique

Avant de débiter le stage en situation, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.

Il doit être capable

- de pratiquer les épreuves du Pass'sports de l'eau,
- d'identifier les caractéristiques principales des différents publics,
- de présenter l'intérêt de la pluridisciplinarité,
- de présenter les principes généraux de la pédagogie de l'action.

## Organisation de la formation

### \*Volume horaire

- Positionnement	30mn
- Formation en centre	95h
- Travail personnel individuel	33h minimum
- Stage en situation au sein du club d'accueil	50h minimum
- Accompagnement d'un déplacement	8h minimum

**Soit un total de :**

**186h minimum**

### \*Calendrier CIF-ERFAN

#### Vendredi 16 septembre 2011

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription

#### Samedi 17 septembre 2011

Présentation de la formation (10h à 12h) et possibilité d'entretien de positionnement pour bénéficier d'allègement de formation (13h à 17h)

#### Samedi 24 et dimanche 25 septembre 2011

Formation aux pré-requis à la mise en situation PRMS

#### Dimanche 2 octobre 2011

Contrôle PRMS, début des cours



**Du lundi 03 au samedi 15 octobre 2011**

Validation PRMS en club (séance de 20mn + entretien 10mn)

**Samedi 22 et dimanche 23 octobre 2011**

**Samedi 29 et dimanche 30 octobre 2011**

**Dimanche 20 novembre 2011**

**Dimanche 22 janvier 2012**

**Dimanche 12 février 2012**

**Dimanche 18 mars 2012**

**Samedi 07 et dimanche 08 avril 2012**

**Dimanche 06 mai 2012**

Le programme sera rédigé ultérieurement en fonction des entretiens de positionnement

**\*Certification : courant avril - mai 2012**

Evaluation des dossiers (travail personnel) pouvant entraîner un travail supplémentaire

CR de l'accompagnement lors d'un (ou des) déplacement(s)

Calendrier des 50H en club avec avis du tuteur

**Epreuve 1** : en contrôle continu : sur la mobilisation des connaissances et compétences, en lien avec l'UC1 et l'UC6 du BF2.

**Epreuve 2** : test de sécurité, la compétence de sécurité est vérifiée en fin de formation.

**Epreuve 3** : préparation et conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe), suivi d'un entretien d'une durée de 20' avec le jury. Valide l'UC2, l'UC3 et l'UC5 du BF2.

**Epreuve 4** : production d'un document relatif à l'expérience acquise auprès de son groupe, ce document servant de base à un entretien de 20' permettant d'évaluer les capacités du candidat à gérer un groupe de mineurs. Valide l'UC4 et l'UC7 du BF2.



### **Coût de la formation**

Coût réel : 1328€

Prise en charge du comité régional : 498€

Reste à charge du stagiaire pour les frais pédagogiques : 830€

Pas de prise en charge pour les frais de restauration ou d'hébergement

**Frais de dossier : 20€**

### **Date limite d'inscription**

Dossier doit être complet au plus tard le 16 septembre 2011 à l'ERFAN-Comité d'Île de France

### **Formation continue**

La personne titulaire du brevet fédéral 2<sup>er</sup> degré doit suivre une formation continue. La formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF2.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile.

Pour s'inscrire à la formation continue, le candidat doit être licencié au sein d'un club affilié à la FFN, justifier, au sein d'un club FFN, d'une expérience de 50h minimum d'activités d'encadrement au cours des 2 dernières années sur un groupe ayant pour objectif l'acquisition du pass'sport de l'eau dans le cadre de l'ENF.

Cette formation continue comprend une demi-journée de secourisme et de sécurité et une journée pédagogique.

### **Renseignements complémentaires**

ERFAN-CIF

Jérôme CHASTAGNER

163 BD Mortier 75020PARIS

01-40-31-19-29

Fax : 01-40-31-07-25

Courriel : [gestion@cif-natation.fr](mailto:gestion@cif-natation.fr)